

VIRUS DU NIL OCCIDENTAL

Conseils sur l'utilisation sécuritaire des insectifuges personnels

Pour protéger votre famille et vous-même contre les piqûres de moustiques, vous devez utiliser un insectifuge, porter des vêtements protecteurs et prendre d'autres mesures de protection autour de votre résidence (voir le *Feuilleton d'information sur le virus du Nil occidental* à l'adresse : www.niagararegion.ca).

Comment choisir un produit

- Choisissez un produit qui répond à vos besoins. Par exemple, si vous pensez être à l'extérieur pendant une courte période, choisissez un produit contenant une faible concentration d'insectifuge (protection de plus courte durée) et répétez l'application seulement si vous avez besoin d'une protection pendant plus longtemps.
- N'utilisez que les insectifuges personnels homologués au Canada. Ceux-ci portent un numéro d'homologation accordé en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires* et sont étiquetés comme insectifuges personnels pour utilisation sur les humains. N'utilisez jamais de produits étiquetés comme *insecticides* sur votre corps.
- Les insectifuges peuvent réduire l'efficacité d'un écran solaire. Si vous les utilisez ensemble, assurez-vous d'appliquer l'écran solaire 20 minutes avant de sortir, puis appliquez l'insectifuge avant de vous rendre dans un endroit où se trouvent des moustiques. Les enfants devraient porter des vêtements qui couvrent leur peau et un chapeau pour se protéger du soleil. Les produits qui contiennent à la fois un insectifuge et un écran solaire ne sont pas recommandés.
- L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) de Santé Canada a réévalué les ingrédients actifs contenus dans les insectifuges personnels, notamment le DEET et l'huile de citronnelle. Le processus de réévaluation comprend un examen détaillé des données scientifiques à l'appui de l'homologation d'un pesticide. On peut consulter les conclusions de la réévaluation sur le site de l'ARLA à l'adresse : www.pmr-arla.gc.ca.

Produits à base de DEET

Les conseils de sécurité qui suivent concernant l'utilisation du DEET sont fondés sur la réévaluation effectuée par l'ARLA mentionnée ci-dessus. Suivez les instructions sur l'étiquette du produit concernant les précautions générales ainsi que les nouvelles recommandations de sécurité présentées ci-dessous.

Utilisation de DEET sur les enfants

Les étiquettes qu'on trouve actuellement sur les insectifuges contenant du DEET indiquent que ces produits ne doivent pas être utilisés sur des enfants de moins de 2 ans (nourrissons ou tout-petits). À la lumière de la réévaluation du DEET effectuée par l'ARLA, qui comprenait des avis de la Société canadienne de pédiatrie, on recommande maintenant ce qui suit :

Enfants de moins de 6 mois

- **N'utilisez pas** d'insectifuges contenant du DEET sur les nourrissons.

Enfants de 6 mois à 2 ans

- Dans des situations où il y a un risque élevé de complications de piqûres d'insectes, l'utilisation d'une application par jour de DEET peut être envisagée pour les enfants dans ce groupe d'âge.
- Le produit le moins concentré (10 % de DEET ou moins) doit être utilisé.
- Le produit doit être appliqué **en petite quantité** en évitant le visage et les mains.
- N'appliquez l'insectifuge contenant du DEET que sur la peau découverte et uniquement lorsqu'il y a risque de piqûres par les moustiques.

Enfants de 2 à 12 ans

- Le produit le moins concentré (10 % de DEET ou moins) doit être utilisé. Le produit ne doit pas être appliqué plus de trois fois par jour. N'appliquez pas de produit sur le visage et les mains.
- L'emploi prolongé de ces produits doit être évité.
- N'appliquez l'insectifuge contenant du DEET que sur la peau découverte et uniquement lorsqu'il y a risque de piqûres par les moustiques.

Adultes et personnes de 12 ans et plus

- Les produits contenant une concentration maximale de 30 % de DEET ne pourront plus être homologués compte tenu d'une évaluation des risques pour la santé des humains qui portait sur une application quotidienne de DEET pendant une période prolongée. Des recherches démontrent que les produits contenant une faible concentration de DEET sont aussi efficaces que les produits contenant une forte concentration, mais qu'ils le sont pendant une période plus courte. Les produits contenant une concentration de DEET inférieure à 30 % offrent une protection suffisante aux adultes.
 - une concentration de 30 % de DEET offrira une protection pendant 6 heures
 - une concentration de 15 % de DEET offrira une protection pendant 5 heures
 - une concentration de 10 % de DEET offrira une protection pendant 3 heures
 - une concentration de 5 % de DEET offrira une protection pendant 2 heures
- Rien n'indique que l'utilisation de DEET par une femme enceinte ou qui allaite pourrait être dangereuse pour le fœtus ou le nourrisson. Il existe toutefois des moyens non chimiques pour se protéger contre les piqûres d'insectes (porter des vêtements protecteurs, éviter les habitats de moustiques et ne pas sortir pendant les périodes où les moustiques sont le plus actifs).

Renseignements généraux sur l'utilisation d'insectifuges

- Lisez au complet l'étiquette du produit avant l'application.
- Appliquez le produit en petite quantité et seulement sur les parties découvertes du corps ou sur les vêtements. N'appliquez pas le produit sous les vêtements. Les fortes applications et la saturation ne sont pas nécessaires pour que le produit soit efficace. Ne répétez les applications qu'au besoin et en suivant les instructions sur l'étiquette.
- Évitez le contact avec les yeux. Si le produit entre en contact avec les yeux, rincez immédiatement avec de l'eau.
- N'utilisez pas les insectifuges sur les plaies ouvertes ou sur une peau irritée ou brûlée par le soleil.
- Évitez de respirer les vapeurs de produits en aérosol et n'utilisez jamais des produits en aérosol à l'intérieur d'une tente. Utilisez-les uniquement dans des endroits bien aérés. Ne les utilisez pas près des aliments.

- Lavez la peau traitée au savon et à l'eau lorsque vous rentrez ou n'avez plus besoin de protection.
- Gardez tout contenant d'insectifuge hors de la portée des enfants.
- Surveillez toujours l'application d'insectifuge sur les enfants.
- Évitez d'appliquer des insectifuges sur les mains des enfants pour éliminer les possibilités de contact avec les yeux ou la bouche.
- Si vous croyez que vous ou votre enfant réagissez à un insectifuge, arrêtez immédiatement d'utiliser le produit, lavez la peau traitée et consultez un médecin. Lorsque vous vous rendez chez le médecin, n'oubliez pas d'apporter le contenant du produit.
- Si vous craignez d'être sensible à un produit, appliquez d'abord l'insectifuge sur une petite zone de votre bras et attendez 24 heures pour voir s'il se produit une réaction avant de l'utiliser sur le reste de votre corps.

Insectifuges homologués au Canada

p-menthane-3,8-diol – Un produit contenant cet ingrédient actif a récemment été homologué au Canada et, par conséquent, répond à toutes les normes modernes de sécurité. Ce produit offre une protection contre les moustiques pendant deux heures. **Il ne peut être utilisé sur les enfants de moins de trois ans.**

Huile de soya – Les produits homologués contenant de l'huile de soya offrent une protection contre les moustiques pendant 1 heure à trois heures et demie, selon le produit. Les produits homologués répondent à toutes les normes modernes de sécurité.

Huile de citronnelle – Les produits homologués contenant de la citronnelle offrent une protection contre les moustiques allant de 30 minutes à 2 heures. L'ARLA a terminé la réévaluation des insectifuges à base d'huile de citronnelle en 2004 et n'a pas pu conclure que les insectifuges à base d'huile de citronnelle sont acceptables pour utilisation continue. L'ARLA propose donc l'abandon graduel de ces produits.

Huile de lavande – Les produits homologués contenant de l'huile de lavande protègent pendant environ 30 minutes. Ces deux produits ne peuvent être utilisés sur les nourrissons et les tout-petits de moins de 2 ans. Le fabricant de l'insectifuge contenant de l'huile de lavande a décidé d'abandonner graduellement le produit d'ici le 31 mars 2007.

Si vous avez des questions ou que vous désirez obtenir d'autres renseignements, appelez la Ligne d'information sur le virus du Nil occidental au

905 688-8248, poste 7335 ou 1 888 505-6074, poste 7335

ou visitez le site Web de la Municipalité régionale de Niagara à l'adresse suivante :

www.niagararegion.ca